



Syndicat **CFDT**
du ministère des affaires
étrangères et européennes

SECTION DE MEXICO



AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

**SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES**

México, le 25 juillet 2011

S. E. Monsieur l'Ambassadeur de France au Mexique

Daniel PARFAIT

Ambassade de France au Mexique
339 Campos Eliseos, Col. Polanco
México DF

Objet: Coût de vie année 2010

Monsieur l'Ambassadeur,

Les représentantes CFDT et FO du personnel recruté localement souhaitent, par ce courrier, vous manifester leur mécontentement et leur non-conformité en ce qui concerne la décision prise par la Commission Interministérielle sur le coût de vie qui s'est réunie en mai dernier, décision confirmée par le TD reçu par vos services, le 19 juillet 2011, et qui prescrit une revalorisation des salaires du personnel ADL égale à seulement 60% du montant calculé par le FMI et non rétroactive au 1^{er} janvier de l'année en cours. Cette mesure va à l'encontre de la règle que l'Administration s'était engagée à respecter depuis des années au sein de cette Ambassade et des établissements qui lui sont rattachés.

Nous ne vous cachons pas que cette nouvelle décision de ne servir aux ADL qu'un faible pourcentage d'une indemnité déjà loin de la réalité inflationnaire réelle et ce, sans rétroactivité, ne pourra que provoquer des troubles et de graves désagréments au sein d'un personnel déjà économiquement affaibli par les nouvelles mesures prises en ce qui concerne les disparités entre les différents contrats et grilles de salaires.

Nous vous rappelons que ce rattrapage se réfère à l'inflation de l'année 2010 et qu'il doit correspondre au moins au montant annoncé par le Gouvernement mexicain dès janvier de l'année en cours qui était cette fois de

4.40%. Tout retard est un préjudice que nous subissons chaque année. Son versement quel qu'il soit en date du 1^{er} juillet signifie tout simplement un gel des salaires pendant 6 mois pour un personnel largement réduit et auquel on demande sans arrêt d'effectuer des tâches supplémentaires.

Nous espérons, Monsieur l'Ambassadeur, que vous êtes conscient de l'effet de cette mesure sur le moral et les finances des ADL et nous vous demandons d'appuyer la revendication légitime de votre personnel par une intervention, au plus tôt, auprès de nos autorités de tutelle pour que ce réajustement soit relevé à un taux plus décent.

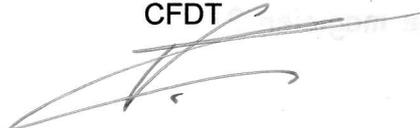
En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Joëlle Gaillac
CFDT



Indira Prado
FO

Virginie Choron
CFDT



CC : M. MIGNOT, Premier Conseiller